

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 515

22 septembre 1997

SOMMAIRE

(The) Barclay S.A., Wilmington	page 24710	Piedmont International S.A., Luxembourg	24694
Fiducum S.A., Luxembourg	24717	Poinsetia S.A., Luxembourg	24696, 24698
Finagra S.A., Luxembourg	24717	Prima Investment S.A., Luxembourg	24695, 24696
Fincoats, S.à r.l., Luxembourg	24718, 24719	Publi Graphics Group Holding S.A., Luxembourg . .	24699
Fine Products International Corporation S.A., Luxem- bourg	24718, 24719	Publinter S.A., Luxembourg	24699
Finsea International S.A., Luxembourg	24720	Raville S.A.H., Luxembourg	24699
Forus Holding S.A., Luxembourg	24720	Raymond James Benelux (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg	24702, 24703
Gaichel Invest S.A., Luxembourg	24719	Récamier S.A., Luxembourg	24701
Home and Overseas Holding S.A., Luxembourg . . .	24717	Reipa Immobilière S.A., Luxembourg	24702
I.D.E.E., Société Internationale de Développement Economique et Technique S.A.H., Luxembourg . .	24706	R.O.-Immo S.A., Luxembourg	24698
Interfab S.A., Luxembourg	24674	Sanderson International S.A., Luxembourg	24703
International Freehold Properties, S.à r.l., Luxbg . .	24674	SCM Holding S.A., Luxembourg	24703
International Projects Finance S.A.H., Luxembourg	24676	Sephora Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg/Kirchberg	24704
Invemi GEA Management Ltd & Cie, S.e.c.a., Luxem- bourg	24677	S.I.C., Société d'Investissements Continentale S.A., Luxembourg	24704
Invest Services, S.à r.l., Senningerberg	24677	SICS S.A., Esch-sur-Alzette	24704, 24705
Jellux S.A.H., Luxembourg	24678	Société de Financement International S.A., Luxem- bourg	24705
(J.) Jerre International S.A., Luxembourg	24677	Société Internationale Italcementi (Luxembourg) S.A., Luxembourg	24706, 24707
Kerima Holding S.A., Luxembourg	24679	Software and Methods, S.à r.l., Strassen	24707
Kettaneh Group Holding S.A., Luxembourg	24680	Solusa, S.à r.l., Luxembourg	24705
Kherson S.A., Luxembourg	24680	Sté. Immobilière Balezio, S.à r.l., Differdange	24705
Labouchère & Cie (Luxembourg) S.A., Luxembourg	24680	Stugalux Construction S.A., Luxembourg	24707
Lafayette Gamma, Sicav, Luxembourg	24681	Stugalux S.A., Luxembourg	24707
Lambda Invest, S.à r.l., Dippach	24681	S.U. International Holding Company S.A., Luxem- bourg	24708
Lamyl International Corporation S.A., Luxembourg	24682	Surricane Holdings S.A., Luxembourg	24708
Leeman Investment S.A., Luxembourg	24682	Tarascon S.A., Luxembourg	24710
Lemonimmo S.A., Luxembourg	24683	Taxis Beckers, S.à r.l., Mersch	24709
L.H. Europe S.A., Château d'Ansembourg	24680, 24686	Team Invest S.A., Luxembourg	24710
Link Engineering S.A., Bertrange	24685, 24686	Threshold S.A., Luxembourg	24713
Lipa International S.A., Luxembourg	24678	Traged, S.à r.l., Mersch	24711
Lux-Beauté, S.à r.l., Luxembourg	24683	Travhydro Echafaudages S.A., Sclessin	24708
Luxembourg Estates Company S.A., Luxembourg . .	24684	Turbi A.G., Luxembourg	24712, 24713
Lux Transport, S.à r.l., Windhof	24682	Usantar S.A., Luxembourg	24711, 24712
Marygold S.A., Luxembourg	24685	Vanco S.A., Luxembourg	24713
Mesure de Chaleur S.A., Luxembourg	24686, 24687	Vedra Holding S.A., Luxembourg	24709
Metal Trader Holding S.A., Luxembourg	24687	Veltrup Luxembourg, S.à r.l., Bartringen	24714
Nettoyage Vitres, S.à r.l., Luxembourg	24687	Vickin S.A.H., Luxembourg	24715, 24716
NULUX Nukem Luxembourg GmbH, Luxbg .	24688	Xentis Holding S.A., Luxembourg	24714, 24715
Omnibau, S.à r.l., Luxembourg	24688, 24689		
Otter Beleggingen S.A., Luxembourg	24690		
Palo Alto Holding S.A., Luxembourg	24690		
PARFINEX, Participations et Financements Exté- rieurs S.A., Luxembourg	24693, 24694		

INTERFAB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 29.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 1997, vol. 493, fol. 100, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 1997.

Pour la société

ARTHUR ANDERSEN, Société Civile

Signature

(23302/501/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

INTERNATIONAL FREEHOLD PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 27.087.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the tenth of June.

Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of INTERNATIONAL FREEHOLD PROPERTIES, S.à r.l. (hereafter the «Company») having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 24th December, 1987, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, number 37 (the «Mémorial») of the 11th February, 1988.

The meeting was presided over by Mrs Françoise Barthel, fondé de pouvoir, residing in Trintange.

The Chairman appointed as secretary Mrs Vinciane Poengen, employée de banque, residing in Petit-Nobressart.

The meeting elected as scrutineer Mme Nicole Uhl, fondé de pouvoir, residing in Thionville.

The Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list, that all of the shares in issue are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To resolve on the liquidation of the Company.
2. To appoint liquidators.
3. To determine the powers to be granted to the liquidators and the liquidation procedure.
4. To indemnify the liquidators.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to put the Company into liquidation.

Second resolution

The meeting appoints as liquidators Mr Christopher Tilley and Mr John Summers.

Third resolution

The liquidators are granted the broadest powers and especially those determined by article 144 and following the law of 10th August, 1915 on commercial companies.

The liquidators may execute the acts and operations specified by article 145 without any special authorisation of the Extraordinary General Meeting, even in the case where it would otherwise be required by law.

The liquidators are dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.

They may, at their own responsibility, delegate for certain determined operations, the whole or part of their powers to one or more proxies.

Fourth resolution

The meeting decides that the Company shall fully and completely indemnify Mr Christopher Tilley and Mr John Summers for any cost, damage, liability and expense they may suffer in connection with the fulfilment of their duties as liquidators other than those costs, damages, liabilities or expenses finally adjudged as resulting from their gross negligence or wilful default.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix juin.

Par-devant Nous, Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société INTERNATIONAL FREEHOLD PROPERTIES, S.à. r.l. (ci-après la «Société») ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 24 décembre 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 11 février 1988, numéro 37.

L'assemblée est présidée par Mme Françoise Barthel, fondée de pouvoir, demeurant à Trintange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Mme Vinciane Poensgen, employée de banque, demeurant à Petit-Nobressart.

L'assemblée élit comme scrutateur Mme Nicole Uhl, fondée de pouvoir, demeurant à Thionville.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les parts sociales en circulation sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Délibération sur la dissolution de la Société.
2. Nomination de liquidateurs.
3. Détermination des pouvoirs des liquidateurs et de la procédure de liquidation.
4. Indemnisation des liquidateurs.

Après approbation de ce qui précède, l'assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateurs M. Christopher Tilley et M. John Summers.

Troisième résolution

Les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus. L'assemblée générale des associés leur confère spécialement ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Ils peuvent accomplir les actes et opérations prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale extraordinaire, même dans les cas où elle est requise par la loi.

Les liquidateurs sont dispensés de dresser un inventaire et peuvent se référer aux écritures de la société.

Ils peuvent, sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'ils détermineront et pour la durée qu'ils fixeront.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que la Société indemniserait complètement M. Christopher Tilley et M. John Summers pour tous les coûts, dommages, responsabilités et dépenses résultant de l'accomplissement de leurs obligations en qualité de liquidateurs autres que les coûts, dommages, responsabilités et dépenses résultant selon un jugement coulé en chose de force jugée de sa négligence ou faute lourde.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Barthel, V. Poensgen, N. Uhl, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 13 juin 1997, vol. 402, fol. 49, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 juin 1997.

E. Schroeder.

(23303/228/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

INTERNATIONAL PROJECTS FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 37.996.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente mai.
Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société INTERNATIONAL PROJECTS FINANCE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 septembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 14 mars 1992, numéro 87.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 octobre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 15 avril 1992, numéro 145.

La séance est présidée par Monsieur Daniel de Laender, employé privé, Luxembourg,
qui désigne comme secrétaire, Monsieur Pierre Grunfeld, employé privé, Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur:

Madame Nicole Pollefort, employée privée, Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire. La liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Il résulte de la liste de présence que toutes les trois cents (300) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Orde du jour:

1. - Conversion du capital social de dollars des Etats-Unis en pesetas.
2. - Annulation de la valeur nominale des actions.
3. - Modification du premier alinéa de l'article trois des statuts.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de dollars des Etats-Unis en pesetas, au cours de 1,- dollar des Etats-Unis pour 144,- pesetas, de sorte que le capital social de 300.000,- dollars des Etats-Unis passe à 43.200.000,- pesetas. Le capital social est établi maintenant à 43.200.000,- pesetas.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«**Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à 43.200.000,- pesetas, représenté par 300 actions de 144.000,- pesetas chacune, entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. De Laender, P. Grunfeld, N. Pollefort, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 5 juin 1997, vol. 402, fol. 40, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juin 1997.

E. Schroeder.

(23304/228/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

INTERNATIONAL PROJECTS FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 37.996.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 juin 1997.

E. Schroeder.

(23305/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

INVEST SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Senningerberg.
R. C. Luxembourg B 46.865.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 1997, vol. 493, fol. 94, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 1997.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ, Société Civile
Signature

(23307/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

J. JERRE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 23.715.

Le bilan au 31 décembre 1996, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 1997, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997, vol. 495, fol. 3, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 1997.

(23308/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

J. JERRE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 23.715.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 avril 1997

Les comptes clôturés au 31 décembre 1996 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1996.

Les mandats de Messieurs Rune Osterlin, Jean le Gars, Erik Segeldahl et Eric Debrauwere, Administrateurs, et celui de Monsieur Marc Muller, Commissaire aux Comptes sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 1997.

Pour extrait sincère et conforme
Pour J. JERRE INTERNATIONAL S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1997, vol. 495, fol. 3, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23309/717/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

INVEMI GEA MANAGEMENT LTD & CIE, Société en commandite par actions.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 40.210.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

A comparu:

1. - La société de droit anglais GEA MANAGEMENT Ltd, avec siège social à Douglas, Isle of Man, ici représentée par Maître Aloyse MAY, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivré à Douglas, le 22 avril 1997;
 2. - La société anonyme AKROS INTERNATIONAL HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 16, rue des Bains, ici représentée par Maître Aloyse May, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivré à Luxembourg, le 18 mai 1997;
 3. - La société GRANVELA INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, ici représentée par Maître Aloyse May, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivré à Luxembourg, le 18 mars 1997.
- Lesquelles procurations, après avoir été signés ne varietur par le comparant et le notaire, resteront annexées au present, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

a. - Que la société en commandite par actions INVEMI GEA MANAGEMENT Ltd & Cie, avec siège social à Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen (RC Luxembourg B numéro 40.210) a été constituée par acte du notaire soussigné, en date du 24 avril 1992, publié au Mémorial C numéro 427 du 25 septembre 1992, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire soussigné en date du 8 mars 1993, publié au Mémorial C numéro 289 du 16 juin 1993, en date du 7 octobre 1993, publié au Mémorial C numéro 598 du 16 décembre 1993, et en date du 11 juillet 1995, publié au Mémorial C.

b. - Que le capital social est fixé à six milliards neuf cents millions de liras italiennes (6.900.000.000,- ITL), divisé en quatre mille quatre cents (4.400) actions ordinaires et par deux mille cinq cents (2.500) actions préférentielles.

c. - Que les comparants sub 1, 2 et 3 sont les seuls et uniques actionnaires de ladite société.

d. - Que les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont décidé de dissoudre la société INVEMI GEA MANAGEMENT Ltd & CIE aux droits des parties, par reprise par les actionnaires de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

e. - Qu'il s'ensuit que ladite société en commandite par actions INVEMI GEA MANAGEMENT Ltd & CIE est et restera dissoute avec effet en date de ce jour.

f. - Tout l'actif et le passif de la société dissoute seront transmis aux actionnaires proportionnellement à leurs participations dans la société.

g. - Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de la société pour l'exécution de leurs mandats.

h. - Toutes les actions ont été détruites.

i. - Les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à l'adresse de son siège social à Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte sont à la charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. May, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 juin 1997, vol. 500, fol. 70, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 juin 1997.

J. Seckler.

(23306/231/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

JELLUX S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 189, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 36.782.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1997, vol. 493, fol. 101, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour la société JELLUX S.A.H.

L'agent domiciliataire

MERITA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(23310/036/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

LIPA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 47.196.

A partir du 27 juin 1997, la composition du conseil d'administration est la suivante:

Maître Pierre Berna, avocat, demeurant à Luxembourg, président;

Madame Linda Rudewig, licenciée en lettres, demeurant à Rippig;

Madame Chantal Leclerc, employée privée, demeurant à Rodemack (F).

A été nommé commissaire à partir de cette date:

Monsieur Jean Thyssen, comptable, demeurant à Junglinster.

Le siège social de la société est transféré à partir du 27 juin 1997 à l'adresse suivante: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

LIPA INTERNATIONAL S.A.

Signature

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1997, vol. 495, fol. 2, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23328/255/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

KERIMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 38.996.

Le bilan au 31 décembre 1995, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 1997, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997, vol. 495, fol. 3, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 1997.

(23311/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

KERIMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 38.996.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 1997

Les comptes clôturés au 31 décembre 1995 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1995.

Les mandats de Messieurs Alain Noullet, Jean-François Bouchoms et Jean-Marc Faber, administrateurs, et celui de Monsieur Marc Muller, commissaire aux comptes sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 1996.

Pour extrait sincère et conforme
KERIMA HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1997, vol. 495, fol. 3, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23312/717/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

KHERSON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 51.739.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 1997, vol. 493, fol. 99, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 1997.

Signature

Un mandataire

(23314/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 1997.

KHERSON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 51.739.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 14 avril 1997, à 15.00 heures

Décisions

L'assemblée a décidé, à l'unanimité:

- d'acter la démission de Monsieur Marc Muller de sa fonction de commissaire aux comptes de la société;
- de donner décharge au commissaire aux comptes démissionnaire de toute responsabilité résultat de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 1996;
- de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, Monsieur Clive Godfrey, demeurant à B-1380 Ohain, 19, Chemin des Garmilles, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 15.30 heures.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 1997, vol. 493, fol. 94, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23315/717/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

KHERSON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 51.739.

—
*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social
en date du 13 mai 1997, à 15.00 heures*

Décisions

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturant au 30 juin 1996;

- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 30 juin 1996.

L'exercice clôture avec une perte de LUF 218.907,-;

- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:

Report à nouveau LUF 218.907,-

- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 30 juin 1996.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 16.00 heures.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 1997, vol. 493, fol. 94, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23316/717/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

KETTANEH GROUP HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 29.066.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1997, vol. 493, fol. 71, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

(23313/280/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

LABOUCHERE & CIE (LUXEMBOURG), Société Anonyme.

Capital social: NLG 20.000.000,- (libéré à hauteur de 82,5 %).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 51.811.

Publications: 23 août 1995, 8 décembre 1995, 8 octobre 1996.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 1997, vol. 493, fol. 80, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 1997:

Sont nommés administrateurs pour un terme d'un an, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1997:

- Monsieur Joseph B.M. Streppel, banquier, demeurant à Gouda (Pays-Bas), Président;

- Monsieur Jan H.K. Sassen, banquier, demeurant à Luxembourg, Administrateur-Délégué;

- Monsieur Willem J.C. Brouwer, banquier, demeurant à Heiloo (Pays-Bas).

Luxembourg, le 27 juin 1997.

Signatures.

(23317/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

L.H. EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: Château d'Ansembourg.

R. C. Luxembourg B 25.006.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 30 juin 1997, vol. 493, fol. 101, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 1997.

Signature.

(23325/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

LAMBDA INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4973 Dippach, 161, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 49.562.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 1997, vol. 493, fol. 95, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 1997.

Signature
Mandataire

(23319/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

LAMBDA INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4973 Dippach, 161, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 49.562.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 1997, vol. 493, fol. 95, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 1997.

Signature
Mandataire

(23320/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

LAMBDA INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4973 Dippach, 161, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 49.562.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 1997, vol. 493, fol. 95, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 1997.

Signature
Mandataire

(23321/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

LAFAYETTE GAMMA, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 42.014.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt juin.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La SOCIETE GENERALE BANK & TRUST/Luxembourg, ayant son siège à Luxembourg, représentée par:

a. - Monsieur Jean-Claude Maille, fondé de pouvoir de la succursale de Luxembourg de la SOGENAL, demeurant à Bech-Kleinmacher,

b. - Mademoiselle Catherine Rasseneur, employée privée, demeurant à Thionville, agissant en leur qualité de mandataires spéciaux du Conseil d'Administration de la société d'investissement à capital variable LAFAYETTE GAMMA, avec siège social à Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 novembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 24 du 19 janvier 1993,

en vertu d'une procuration leur donnée par résolution circulaire du conseil d'administration en date du 14 juin 1996, cette résolution circulaire, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ses déclarations suivantes:

Que suite au rachat du 14 juin 1996, de toutes les actions émises par LAFAYETTE GAMMA, prédésignée, le Conseil d'Administration a constaté dans sa résolution circulaire du 14 juin 1996, qu'après apurement de tous les comptes de frais provisionnés, toutes les actions en circulation ont été remboursées valeur au 14 juin 1996 sur base du calcul de la valeur nette d'inventaire du 14 juin 1996.

Qu'une certification de la dernière valeur nette d'inventaire au 14 juin 1996 a été effectuée par COOPERS & LYBRAND, Réviseurs d'Entreprises, 16, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, dans son rapport de révision datée du 14 juin 1996,

lequel rapport, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Que la société n'ayant plus d'actif ni d'actionnaire, le Conseil d'Administration a constaté que la société a cessé d'exister et a conféré à la comparante tous pouvoirs aux fins de faire acter cette cessation et pour faire radier la société au Registre de Commerce auprès du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg.

Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.C. Maille, C. Rasseneur, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1997, vol. 91S, fol. 80, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 1997.

C. Hellinckx.

(23318/215/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

LAMYL INTERNATIONAL CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 10.103.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1997, vol. 495, fol. 1, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(23322/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

LEEMAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 56.055.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social
en date du 14 avril 1997, à 10.00 heures*

Décisions

L'assemblée a décidé, à l'unanimité:

- d'acter la démission de Monsieur Marc Muller de sa fonction de commissaire aux comptes de la société;
- de donner décharge au commissaire aux comptes démissionnaire de toute responsabilité résultat de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 1996;
- de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, Monsieur Clive Godfrey, demeurant à B-1380 Ohain, 19, Chemin des Garmilles, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 1997, fol. 94, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23323/717/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

LUX TRANSPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 19.008.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Diekirch, le 5 juin 1997, vol. 259, fol. 23, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(23330/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

LUX-BEAUTE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 70, rue de Hollerich.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Adrien-Georges Frank, diplômé en sciences commerciales, demeurant à Luxembourg,

2.- Mademoiselle Isabelle Frank, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants ont déclaré être les seuls associés de la société à responsabilité limitée LUX-BEAUTE, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte sous seing privé, en date du 5 juillet 1967, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 121 du 28 août 1967.

Le capital social est fixé à trois millions de francs (LUF 3.000.000,-), représenté par trois mille (3.000) parts sociales de mille francs (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales sont souscrites comme suit:

1.- Monsieur Adrien-Georges Frank, prénommé, deux mille huit cent cinquante parts sociales	2.850
2.- Mademoiselle Isabelle Frank, prénommée, cent cinquante parts sociales	150
Total: trois mille parts	3.000

Ceci exposé, les associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de proroger la durée de la société pour un nouveau terme de dix ans prenant cours le 22 août 1996.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** La société, constituée le 5 juillet 1967, pour une durée de trente ans, a été prorogée pour une durée de dix ans prenant cours le 22 août 1996 et expirant le 21 août de l'an 2006.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A.G. Frank, I. Frank, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 1996, vol. 92S, fol. 91, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 1997.

C. Hellinckx.

(23329/215/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.**LEMONIMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 32.290.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le neuf juin.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LEMONIMMO S.A., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 32.290, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 21 novembre 1080, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 154 du 9 mai 1990.

La séance est ouverte à 10.00 heures, sous la présidence de Monsieur Guy Arendt, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Jean Steffen, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision de dissoudre LEMONIMMO S.A.

2. Nomination de Monsieur Alex Schmitt, avocat, demeurant à Luxembourg, comme liquidateur.

3. Détermination des pouvoirs du liquidateur comme suit:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat et en particulier ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas prévus par la loi;

- le liquidateur n'est pas obligé de dresser un inventaire;

- le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, pour des transactions spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera.

II) La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des publications contenant l'ordre du jour, insérées dans:

- le «Recueil Spécial du Mémorial C»: Numéro 248 du 22 mai 1997, et Numéro 267 du 31 mai 1997;
- le «Luxemburger Wort» des 22 et 31 mai 1997.

Les justifications de ces publications sont déposées au bureau.

III) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

IV) Qu'il résulte de ladite liste de présence, que sur les mille (1.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs belges (1.250.000,- BEF,-) neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

V) Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

VI) Ces faits exposés par le Président et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le Président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution et la liquidation de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des liquidateurs à un et de nommer Monsieur Alex Schmitt, avocat, demeurant à Luxembourg, comme liquidateur de la société.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de déterminer les pouvoirs du liquidateur comme suit:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat et en particulier ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas prévus par la loi;

- le liquidateur n'est pas obligé de dresser inventaire;

- le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, pour des transactions spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Arendt, J. Steffen, C. Keereman, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1997, vol. 99S, fol. 49, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 1997.

P. Frieders.

(23324/212/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

LUXEMBOURG ESTATES COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 10.587.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1997, vol. 495, fol. 1, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 25 avril 1997

Le mandat de Monsieur Martin Buckingham, Administrateur, venant à échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide de renouveler son mandat pour une nouvelle durée de quatre ans.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(23331/550/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

MARYGOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 27.952.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1997, vol. 495, fol. 1, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(23332/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

LINK ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 117A, rue du Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LINK ENGINEERING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 mai 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 412 du 24 août 1996.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Simonis, administrateur de sociétés, demeurant à Hermalle-Sous-Argenteau (B).

Le Président désigne comme secrétaire, Madame Brigitte Kempeneers, secrétaire, demeurant à Liège (B).

L'assemblée élit comme scrutateur:

Monsieur Erasme Panetta, employé, demeurant à Bertrange.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. - Transfert du siège social de L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon à L-8077 Bertrange, 117A, rue du Luxembourg.

2. - Modification subséquente du deuxième alinéa de l'article premier des statuts.

3. - Approbation du bilan 1996.

4. - Démission d'un administrateur et nomination d'un nouvel administrateur.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon à L-8077 Bertrange, 117A, rue du Luxembourg.

Deuxième résolution

Suite à cette modification le deuxième alinéa de l'article premier des statuts aura désormais la teneur suivante.

«**Art. 1^{er}. (deuxième alinéa).** Le siège social est établi à Bertrange.»

Troisième résolution

L'assemblée approuve le bilan de l'exercice 1996.

Un exemplaire de ce bilan restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission comme administrateur de:

Monsieur Jean-Luc Martelee, ingénieur, demeurant à Liège (B).

Elle lui donne pleine et entière décharge.

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur:

Monsieur Albert Henin, ingénieur, demeurant à St. Georges sur Meuse (B).

Son mandat expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2001.

Cinquième résolution

L'assemblée prend acte de la démission comme commissaire de Monsieur Georges Janssen et lui donne décharge.

Est nommé comme nouveau commissaire Monsieur Ivan Thonnard, employé, demeurant à Oupeye (B).

Son mandat viendra à expiration avec l'assemblée de 2001.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Simonis, B. Kempeneers, E. Panetta, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 29 mai 1997, vol. 402, fol. 32, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juin 1997.

E. Schroeder.

(23326/228/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

LINK ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 117A, rue du Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 juin 1997.

E. Schroeder.

(23327/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

MESURE DE CHALEUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le seize mai.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MESURE DE CHALEUR S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 août 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 519 du 30 octobre 1993.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Robert Langmantel, administrateur de sociétés, demeurant à Frisange.

Le Président désigne comme secrétaire, Madame Gaby Weber-Kettel, employée privée, demeurant à Mersch.

L'assemblée élit comme scrutateur:

Madame Heidi Matusch, employée privée, demeurant à Trèves (D).

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que des mille deux cent cinquante (1.250) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, mille cent vingt-cinq (1.125) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que la présente assemblée a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C en date des:

10 avril 1997, numéro 179, et

28 avril 1997, numéro 211;

- au journal «Tageblatt», en date des:

8 avril 1997, et

29 avril 1997.

IV. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Changement du statut fiscal d'une société holding en celui d'une société de participation financière.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide d'abandonner le statut fiscal d'une société holding et d'adopter celui d'une société de participation financière.

Le premier alinéa de l'article premier des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. (premier alinéa).** Il existe une société anonyme luxembourgeoise, dénommée MESURE DE CHALEUR S.A.»

L'article deux des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement, en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en associations en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

L'assemblée entend donner à cette décision effet au 1^{er} janvier 1997.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Langmantel, G. Weber-Kettel, H. Matusch, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 22 mai 1997, vol. 402, fol. 29, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 juin 1997.

E. Schroeder.

(23333/228/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

MESURE DE CHALEUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 juin 1997.

E. Schroeder.

(23334/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

METAL TRADER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 51.666.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1997, vol. 495, fol. 2, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

R. P. Pels.

(23335/724/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

NETTOYAGE VITRES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue P. d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 21.924.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 juin 1997, vol. 306, fol. 14, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 1997.

Signature.

(23336/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

NULUX NUKEM LUXEMBURG, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 12.118.

Der Jahresabschluss 1996 sowie die dazu gehörenden Dokumente und Informationen, registriert in Luxemburg am 19. Juni 1997, vol. 493, fol. 70, case 4, ist am 1. Juli 1997 beim Handelsgericht in Luxemburg hinterlegt worden.

Zum Vermerk zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 27. Juni 1997.

Unterschrift.

(23337/534/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

NULUX NUKEM LUXEMBURG, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxemburg B 12.118.

AUSZUG

Die Gesellschafter nehmen das Ausscheiden zum 31. Dezember 1996 von Herrn Gunther Raabe aus dem Verwaltungsrat zur Kenntnis, und berufen Herrn Hans-Peter Langen, Bankdirektor, wohnhaft in D-40212 Düsseldorf, zum neuen Verwaltungsratsmitglied mit Wirkung ab 1. Januar 1997.

Luxemburg, den 18. Juni 1997.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 1997, vol. 493, fol. 80, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23338/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

OMNIBAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.
R. C. Luxemburg B 56.501.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur William Zanier, Diplômé en Droit, demeurant à L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme holding de droit luxembourgeois PECULUX S.A.H., ayant son siège social à L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise, R.C. Luxembourg, section B numéro 56.502, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, ès dites qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, ses déclarations et constatations.

Exposé préliminaire

1. - Que la société anonyme holding PECULUX S.A.H., prédésignée, est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée OMNIBAU, S.à r.l., ayant son siège social à L-6161 Bourglinster, 5, rue de la Forge, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 56.501, constituée suivant acte reçu en date du 2 octobre 1996, publié au Mémorial C numéro 649 du 13 décembre 1996.

2. - Que le capital social de la société à responsabilité limitée OMNIBAU, S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à cinq cent mille francs (LUF 500.000,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille francs (LUF 5.000,-) chacune, intégralement libérées.

Ceci exposé, l'associée unique, la société anonyme holding PECULUX S.A.H., prédésignée, représentée comme il est dit ci-avant, et, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII (relative aux sociétés à responsabilité limitée) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique, par son représentant susnommé, décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de cinq cent cinq mille francs (LUF 505.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille francs (LUF 500.000,-) à celui d'un million et cinq mille francs (LUF 1.005.000,-), par la création et l'émission de cent et une (101) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinq mille francs (LUF 5.000,-) chacune, à souscrire et libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'associée unique, par son représentant susnommé, décide d'admettre à la souscription des cent et une (101) parts sociales nouvelles, Monsieur Peter Jan Martinus Blom, gérant de société, demeurant à L-6350 Dillingen, 13, route de Beaufort.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu aux présentes:

Monsieur Peter Jan Martinus Blom, préqualifié,

lequel, a déclaré souscrire à la totalité des cent et une (101) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société OMNIBAU, S.à r.l., prédésignée, de sorte que la somme de cinq cent cinq mille francs (LUF 505.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, les associés décident de modifier l'article six des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme d'un million et cinq mille francs (LUF 1.005.000,-), représenté par deux cent et une (201) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille francs (LUF 5.000,-) chacune, intégralement libérées.

Les deux cent et une (201) parts sociales se répartissent comme suit:

1. - La société anonyme holding PECULUX S.A.H. ayant son siège social à L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise, cent parts sociales	100
2. - Monsieur Peter Jan Martinus Blom, gérant de société, demeurant à L-6350 Dillingen, 13, route de Beaufort, cent et une parts sociales	101
Total: deux cent et une parts sociales	201»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la société de L-6161 Bourglinster, 5, rue de la Forge à L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise et de modifier en conséquence l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration du transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance de la société.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles un (1), huit (8), neuf (9), onze (11) et seize (16) des statuts pour leur donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'article 1832 du Code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.»

«**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique ne mettent pas fin à la société.»

«**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.»

«**Art. 11.** Si la société ne comporte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés. Les décisions prises par l'associé unique dans ce domaine sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société, représentée par lui, sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Ceci ne vise pas les opérations courantes conclues dans les conditions normales.»

«**Art. 16.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés qui fixera ou fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quarante mille francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: W. Zanier, P.J.M. Blom, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 juin 1997, vol. 827, fol. 85, case 5. – Reçu 5.050 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 juin 1997.

J.-J. Wagner.

(23339/239/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

OMNIBAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 56.501.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 juin 1997.

J.-J. Wagner.

(23340/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

OTTER BELEGGINGEN S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2124 Luxembourg, 24, rue des Maraîchers.
R. C. Luxembourg B 51.245.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1997, vol. 495, fol. 2, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

R. P. Pels.

(23341/724/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

PALO ALTO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 9.136.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination de PALO ALTO HOLDING S.A., R.C B Numéro 9.136, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean POOS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 juin 1970.

Les statuts de ladite société anonyme ont été publiés au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 158 du 22 septembre 1970.

Les statuts de ladite société anonyme ont été modifiés à plusieurs reprises par des actes du même notaire, et en dernier lieu suivant un acte en date du 28 juillet 1978, publiés au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 248 du 17 novembre 1978.

La séance est ouverte à onze heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Théo Braun, ingénieur commercial et de gestion, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Geneviève Laurent, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Claude Hoffmann, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les quatre cents (400) actions sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de six millions neuf cent quarante mille (6.940.000,-) francs luxembourgeois, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Refonte complète des statuts pour les adapter à la législation en vigueur actuellement.
2. Divers.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'effectuer une refonte complète des statuts pour les adapter à la législation en vigueur actuellement.

En conséquence, les articles 1 à 21 des statuts auront désormais la teneur suivante:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de PALO ALTO HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle et la mise en valeur de ces participations, à l'exclusion du droit de s'immiscer directement ou indirectement dans la gestion de ces entreprises.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière, des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir, créer, gérer et vendre un portefeuille de brevets ensemble avec tous droits y rattachés. Elle peut entre autres acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat ou de toute autre manière, tous titres et brevets et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets par qui et de quelque manière que ce soit, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement ouvert au public.

La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet social ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf.

Art. 5. Le capital social est fixé à six millions neuf cent quarante mille (6.940.000,-) francs luxembourgeois, représenté par quatre cents (400) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées par des apports en espèces.

Les actions sont au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire, dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital de la Société pourra être porté de six millions neuf cent quarante mille (6.940.000,-) francs luxembourgeois à soixante-neuf millions quatre cent mille (69.400.000,-) francs luxembourgeois, par la création et l'émission de trois mille six cents (3.600) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Le Conseil d'Administration est autorisé à et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'Assemblée Générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte et peut être renouvelée par une Assemblée Générale des Actionnaires quant aux actions du capital autorisé, qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du Conseil d'Administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du Conseil d'Administration seront présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur ne peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Art. 10. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le Conseil pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le deuxième vendredi du mois de juin à quatorze heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaires.

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la Société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont alors annulés et remplacés par des actions de jouissance.

La Société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève approximativement à la somme de trente-cinq mille (35.000,-) francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à douze heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.
Signé: T. Braun, G. Laurent, C. Hoffmann, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 1997, vol. 99S, fol. 66, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 1997.

A. Schwachtgen.

(23342/230/189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

PARFINEX, PARTICIPATIONS ET FINANCEMENTS EXTERIEURS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 13, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 45.474.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le seize mai.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Romain Thillens, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'un extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 9 mai 1997.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ses déclarations suivantes:

I) La société PARTICIPATIONS ET FINANCEMENTS EXTERIEURS en abrégé PARFINEX S.A., avec siège social à Luxembourg, fut constituée suivant acte reçu par-devant le notaire instrumentant, en date du 13 octobre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 24 du 16 janvier 1995.

II) Suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 mars 1997, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, le capital social a été fixé à deux cent vingt-quatre millions de dollars des Etats-Unis (USD 224.000.000,-), représenté par deux cent vingt-quatre mille (224.000) actions d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

La société a un capital autorisé de trois cent millions de dollars des Etats-Unis (USD 300.000.000,-), qui sera représenté par trois cent mille (300.000) actions de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) chacune.

Aux termes de l'article 5 des statuts, le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication du procès-verbal de constitution, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Les actions représentatives de ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises dans la forme et au prix, avec ou sans prime d'émission, et libérées en espèces ou par apports en nature ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à fixer toutes autres modalités et déterminer toutes autres conditions des émissions.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription.

Le conseil d'administration peut déléguer tout mandataire pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, l'article 5 sera considéré comme adapté à la modification intervenue.

III) En exécution des pouvoirs lui conférés par les statuts, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion du 9 mai 1997, de procéder à la réalisation d'une seconde tranche d'augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé à concurrence de soixante-seize millions de dollars des Etats-Unis (USD 76.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de deux cent vingt-quatre millions de dollars des Etats-Unis (USD 224.000.000,-) à trois cents millions de dollars des Etats-Unis (USD 300.000.000,-), par l'émission de soixante-seize mille (76.000) actions nouvelles de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

Que le conseil d'administration, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire avait renoncé à son droit préférentiel de souscription, a accepté la souscription des actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire la société ILVA LAMINATI PIANI S.p.A., une société de droit italien, ayant son siège à Milan.

Les soixante-seize mille (76.000) actions nouvelles ont été intégralement libérées par versements en espèces, si bien que la somme de soixante-seize millions de dollars des Etats-Unis (USD 76.000.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

A la suite de cette augmentation de capital, les trois premiers paragraphes de l'article 5 des statuts auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Trois premiers alinéas.** Le capital social est fixé à trois cents millions de dollars des Etats-Unis (USD 300.000.000,-), représenté par trois cent mille (300.000) actions de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de l'augmentation de capital qui précède, sont estimés à vingt-six millions neuf cent soixante mille francs luxembourgeois (LUF 26.960.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Thillens, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 98S, fol. 91, case 9. – Reçu 26.660.800 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 1997.

C.Hellinckx.

(23343/215/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

PARFINEX, PARTICIPATIONS ET FINANCEMENTS EXTERIEURS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 45.474.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 9 mai 1997 que:
- Le siège social de la société a été transféré de L-1651 Luxembourg, 13, avenue Guillaume, à L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.
Luxembourg, le 27 juin 1997.

Pour la Société
C. Hellinckx
Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1997, vol. 495, fol. 3, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23344/215/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

PARFINEX, PARTICIPATIONS ET FINANCEMENTS EXTERIEURS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 45.474.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

C. Hellinckx.

(23345/215/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

PIEDMONT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 16.790.

Sir Ronald Hugh Grierson a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 8 mai 1997.
Luxembourg, le 19 juin 1997.

COMPAGNIE FIDUCIAIRE
Domiciliataire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 1997, vol. 493, fol. 80, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23346/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

PIEDMONT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 16.790.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the twelfth of June.
Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an extraordinary general meeting of the Corporation established at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg under the denomination of PIEDMONT INTERNATIONAL S.A., pursuant to a deed by Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch dated 30th December, 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 154 of 28th March, 1997, as last amended by a deed of Maître Camille Hellinckx, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Edmond Schroeder, on 8th April 1997, not yet published,

The meeting was presided over by Martine Elvinger, maître en droit, residing in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Anna-Paula Martins-Machado, employée privée, residing in Colmar-Berg.

The meeting elected as scrutineer Gaby Weber-Kettel, employée privée, residing in Mersch.

The Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are as shown on an attendance list, signed by the Chairman, the Secretary, the Scrutineer and the undersigned notary. The said list together with the proxies will be annexed to this document to be filed with the Registration authorities.

II) As appears from the said attendance list, all ten thousand (10,000) shares in circulation are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III) The agenda of the meeting contains the following unique resolution:

Amendment of Article 7 of the Articles of Incorporation so as to reduce the minimum number of directors from ten (10) to six (6).

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took unanimously the following resolution:

Single resolution

The meeting adopts the resolution as set out in the foregoing agenda and consequently decides to amend Article 7 so as to reduce the minimum number of directors from ten (10) to six (6).

There being no further business for the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed was worded in English followed by a French version; at the request the same appearing persons and in the case of divergences between the English and French texts, the English version of it will prevail.

The cost, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent on the Corporation in charge to it by reason deed are assessed at twenty-five thousand Luxembourg francs (25,000.- LUF).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch on the day named in the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing all of whom are known to the notary by the surnames, Christian names, civil status and residence, the member of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed, no other shareholder expressing the request to sign.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le douzième jour de juin.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie et ayant son siège social à 5, boulevard de la Foire, L-1528 sous la dénomination de PIEDMONT INTERNATIONAL S.A., constituée suivant acte reçu par Me Edmond Schroeder alors de résidence à Mersch en date du 30 décembre 1996 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 154 du 28 mars 1997, tel que modifié dernièrement par acte de M^e Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Edmond Schroeder, en date du 8 avril 1997, non encore publié.

L'assemblée est présidée par Maître Martine Elvinger, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme Secrétaire, Madame Anna-Paula Martins-Machado, employée privée, demeurant à Colmar-Berg.

L'assemblée élit comme Scrutateur, Madame Gaby Weber-Kettel, employée privée, demeurant à Mersch.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I) Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le Président, le Secrétaire, le Scrutateur et le notaire instrumentant. La liste de présence ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les dix mille (10.000) actions ordinaires en circulation sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Modification de l'article 7 des Statuts afin de réduire le nombre minimum d'administrateurs de dix (10) à six (6).

Après que l'ordre du jour ci-dessus a été approuvé par l'assemblée, l'assemblée prend, à l'unanimité, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée approuve la résolution de l'ordre du jour telle que ci-dessus et par conséquent décide de modifier l'article 7 des statuts de façon à réduire le nombre minimum d'administrateurs de dix (10) à six (6).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à environ vingt-cinq mille francs luxembourgeois (25.000.- LUF).

Dont acte fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant émis le voeu de signer.

Signé M. Elvinger, A-P. Martins-Machado, G. Weber-Kettel, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 18 juin 1997, vol. 402, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 juin 1997.

E. Schroeder.

(23347/534/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

PRIMA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 31.475.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1997, vol. 495, fol. 1, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(23350/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

PRIMA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 31.475.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui s'est tenue
en date du 24 juin 1997 au siège social*

L'Assemblée acte la démission de Monsieur Jean Brucher de ses fonctions d'administrateur de la société. Par votes spéciaux, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Jean Brucher pour l'exercice de son mandat.

L'assemblée nomme Monsieur Patrick Haller, employé privé, demeurant à Imbringen aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Jean Brucher, administrateur démissionnaire.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1997, vol. 495, fol. 1, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23351/520/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

POINSETIA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 35.680.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme POINSETIA S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 10 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 204 du 6 mai 1991.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 août 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 30 octobre 1993, numéro 520.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Muriel Magnier, licenciée en notariat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur:

Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trente mille (30.000) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. - Augmentation du capital social à concurrence de soixante-dix millions de francs belges (70.000.000,- BEF) en vue de le porter de trente millions de francs belges (30.000.000,- BEF) à cent millions de francs belges (100.000.000,- BEF), par l'émission de soixante-dix mille (70.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs belges (1.000,- BEF) chacune, entièrement souscrites et libérées. Les nouvelles actions ont les mêmes droits et avantages que les anciennes actions.

2. - Souscription et libération des soixante-dix mille (70.000) actions nouvelles par TRUSTINVEST LTD, Dublin 2, Irlande.

3. - Suppression du capital autorisé existant et instauration d'un nouveau capital autorisé de trois cents millions de francs belges (300.000.000,- BEF) avec émission d'actions nouvelles sans pour autant réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre et autorisation au conseil d'administration à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, dans le cadre du capital autorisé.

4. - Modification de l'article 5 des statuts, en vue de l'adapter aux décisions prises, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cent millions de francs belges (100.000.000,- BEF), représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de mille francs belges (1.000,- BEF). Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions. Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de trois cents millions de francs belges (300.000.000,- BEF) qui sera représenté par trois cent mille (300.000) actions d'une valeur nominale de mille francs belges (1.000,- BEF).

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 29 mai 2002, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ou avec bons de souscription ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

5. - Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du premier mercredi du mois de mai à 11.00 heures au deuxième vendredi du mois de juillet à 11.00 heures et ce, pour la première fois en 1998.

6. - Modification de l'article 15 alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 15. Alinéa 1^{er}. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième vendredi du mois de juillet à 11.00 heures.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de soixante-dix millions de francs belges (70.000.000,- BEF), en vue de le porter de trente millions de francs belges (30.000.000,- BEF) à cent millions de francs belges (100.000.000,- BEF), par l'émission de soixante-dix mille (70.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs belges (1.000,- BEF) chacune, entièrement souscrites et libérées. Les nouvelles actions ont les mêmes droits et avantages que les anciennes actions.

Deuxième résolution

Les soixante-dix mille (70.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs belges (1.000,- BEF) sont souscrites par TRUSTINVEST LTD, Dublin 2, Irlande, et libérées par des apports en nature, ainsi qu'il résulte d'un rapport du réviseur d'entreprises, H.R.T. REVISION, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, en date du 23 mai 1997 et dont la conclusion se lit comme suit:

«Conclusion

A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que:

1. l'apport est décrit de façon claire et précise;
2. le mode d'évaluation est approprié dans les circonstances;
3. la valeur totale de BEF 70.274.025,- des titres apportés à laquelle conduit le mode d'évaluation décrit ci-dessus correspond au moins à 70.000 actions d'une valeur nominale de BEF 1.000 chacune, de POINSETIA S.A., à émettre en contrepartie.»

Une copie du rapport restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer le capital autorisé existant et d'instaurer un nouveau capital autorisé de trois cents millions de francs belges (300.000.000,- BEF) avec émission d'actions nouvelles sans pour autant réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre et autorisation au conseil d'administration à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, dans le cadre du capital autorisé.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts, en vue de l'adapter aux décisions prises, pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cent millions de francs belges (100.000.000,- BEF), représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de mille francs belges (1.000,- BEF).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de trois cents millions de francs belges (300.000.000,- BEF) qui sera représenté par trois cent mille (300.000) actions d'une valeur nominale de mille francs belges (1.000,- BEF).

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 29 mai 2002, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ou avec bons de souscription ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle du premier mercredi du mois de mai à 11.00 heures au deuxième vendredi du mois de juillet à 11.00 heures et ce, pour la première fois en 1998.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 15 alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 15. Premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième vendredi du mois de juillet à 11.00 heures.»

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte, déclare en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés tel que modifié, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de ladite loi.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite du présent acte, s'élève à environ huit cent vingt mille francs luxembourgeois (820.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Grisius, M. Magnier, M. Delfosse, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 2 juin 1997, vol. 402, fol. 34, case 12. – Reçu 700.000 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juin 1997.

E. Schroeder.

(23348/534/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

POINSETIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 35.680.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 juin 1997.

E. Schroeder.

(23349/534/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

R.O.-IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 40.663.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1997, vol. 495, fol. 2, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

R. P. Pels.

(23359/724/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

PUBLI GRAPHICS GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.
R. C. Luxembourg B 32.500.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1997, vol. 493, fol. 71, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 12 juin 1997

Le mandat du commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 1998, statuant sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

(23352/280/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

PUBLINTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2014 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 37.401.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 1997, vol. 493, fol. 100, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

S. Perrier
Administrateur

(23353/731/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

**RAVILLE S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. RAVILLE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quinze mai.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable RAVILLE FUND, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 10 novembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 523 du 13 décembre 1994.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Jacquemin, employé privé, demeurant à Aubange (B).

Le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Eddy Reuter, employé privé, demeurant à Arlon (B).

L'assemblée élit comme scrutateur:

Monsieur Christophe Adam, employé privé, demeurant à Arlon (B).

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les vingt-cinq (25) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. - Abandon du statut d'une société Sicav et adoption du statut fiscal d'une société holding.
2. - Détermination du capital social souscrit.
3. - Démission et nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes.
4. - Refonte complète des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le statut d'une société d'investissement à capital variable et d'adopter le statut fiscal d'une société holding.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que le capital social souscrit est toujours identique au montant initial de souscription, à savoir un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par vingt-cinq (25) actions de cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF).

Troisième résolution

La nomination de Monsieur Nico Weyland, employé privé, demeurant à Altrier, au poste de Commissaire aux Comptes en remplacement de KPMG PEAT MARWICK, démissionnaire, est acceptée.

Pleine et entière décharge est donnée à KPMG PEAT MARWICK pour l'exercice de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée décide la refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

STATUTS

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de RAVILLE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par vingt-cinq (25) actions de cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II: Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si tous ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III: Assemblée générale et Répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de mai à 14.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV: Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V: Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

L'adresse de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Le nombre des administrateurs est fixé à cinq et celui des commissaires à un.

Sont nommés administrateurs:

1. - Monsieur Jean-Luc Jacquemin, employé privé, demeurant à Aubange (B),
2. - Monsieur Guy Rock, employé privé, demeurant à Beyren,
3. - Monsieur Carl Speecke, employé privé, demeurant à Luxembourg,
4. - Monsieur Xavier Leydier, employé privé, demeurant à Thionville (F),
5. - Monsieur Peter Dekelver, employé privé, demeurant à Kleinbettingen.

Est nommé commissaire:

Monsieur Nico Weyland, employé privé, demeurant à Altrier.

Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-L. Jacquemin, E. Reuter, C. Adam, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 16 juin 1997, vol. 402, fol. 26, case 3. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juin 1997.

E. Schroeder.

(23354/534/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

RECAMIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.

R. C. Luxembourg B 41.630.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 1997, vol. 493, fol. 90, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 24 juin 1997

Les mandats d'administrateur de Maître Albert Wildgen et de Maître Tessa Stocklausen, tous deux avocats, demeurant à Luxembourg sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Maître Lynn Spielmann, avocat, demeurant à Luxembourg, est nommé administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le mandat du commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

L'assemblée décide conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales de continuer l'activité de la société malgré la perte de la moitié de son capital social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

(23357/280/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

REIPA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.

R. C. Luxembourg B 38.578.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 1997, vol. 493, fol. 19, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 3 juin 1997

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée décide conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales de continuer l'activité de la société malgré la perte de la moitié de son capital social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

(23358/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

RAYMOND JAMES BENELUX (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 25, rue Notre-Dame.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RAYMOND JAMES BENELUX (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 avril 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 320 du 1^{er} juillet 1996.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Schiltz, conseiller financier, demeurant à Brouch/Mersch.

Le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Uwe Nielsen, conseiller juridique, demeurant à Senningen.

L'assemblée élit comme scrutateur:

Monsieur Philippe Van Sichelen, conseiller juridique, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille cinq cents (1.500) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. - Augmentation du capital social à concurrence de trois millions de francs luxembourgeois (3.000.000,- LUF), par apport en espèces, pour le porter de son montant actuel de quinze millions de francs luxembourgeois (15.000.000,- LUF) à dix-huit millions de francs luxembourgeois (18.000.000,- LUF), par l'émission de trois cents (300) actions nouvelles de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.

2. - Souscription et libération des actions ainsi créées.

3. - Modification du premier alinéa de l'article cinq des statuts pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital ainsi intervenue.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions de francs luxembourgeois (3.000.000,- LUF), par apport en espèces, pour le porter de son montant actuel de quinze millions de francs luxembourgeois (15.000.000,- LUF) à dix-huit millions de francs luxembourgeois (18.000.000,- LUF), par l'émission de trois cents (300) actions nouvelles de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.

Deuxième résolution

Les trois cents (300) actions nouvelles sont souscrites et entièrement libérées par des versements en espèces, comme suit:

a. - Monsieur Daniel Van Meerebeck	100 actions
b. - Monsieur Philippe Van Sichelen	70 actions
c. - C.G.P. S.A. (anc.: RAYMOND JAMES BENELUX, Bruxelles)	130 actions
Total:	300 actions

La somme de trois millions de francs luxembourgeois (3.000.000,- LUF) se trouve à la disposition de la société, preuve en ayant été apportée au notaire instrumentaire.

Troisième résolution

Suite à cette augmentation de capital, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le capital souscrit de la Société est de dix-huit millions de francs luxembourgeois (18.000.000,- LUF), représenté par mille huit cents (1.800) actions nominatives d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) par action, entièrement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital, s'élève à environ quatre-vingt mille francs luxembourgeois (80.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-M. Schiltz, U. Nielsen, P. Van Sichelen, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 2 juin 1997, vol. 402, fol. 35, case 2. – Reçu 30.000 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juin 1997.

E. Schroeder.

(23355/534/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

RAYMOND JAMES BENELUX (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 25, rue Notre-Dame.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 juin 1997.

E. Schroeder.

(23356/534/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

SANDERSON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 55.979.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 26 juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 567 du 5 novembre 1996.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 1997, vol. 493, fol. 98, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

SANDERSON INTERNATIONAL S.A.

Signature

(23360/546/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

SCM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 17.154.

Constituée en date du 22 novembre 1979 par-devant Me Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, acte publié au Mémorial C numéro 20 du 30 janvier 1980, modifiée par-devant le même notaire en date du 19 décembre 1980, acte publié au Mémorial C numéro 28 du 11 février 1981, modifiée par-devant le même notaire en date du 4 mai 1981, acte publié au Mémorial C numéro 141 du 17 juillet 1981, modifiée par-devant le même notaire en date du 21 décembre 1982, acte publié au Mémorial C numéro 25 du 28 janvier 1983, modifiée par-devant le même notaire en date du 17 novembre 1983, acte publié au Mémorial C numéro 366 du 14 décembre 1983, modifiée par-devant le même notaire en date du 18 mars 1987, acte publié au Mémorial C numéro 178 du 18 juin 1987, modifiée par-devant le même notaire en date du 10 mars 1989, acte publié au Mémorial C numéro 206 du 27 juillet 1989, modifiée par-devant le même notaire en date du 1^{er} juin 1990, acte publié au Mémorial C numéro 450 du 4 décembre 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 29 octobre 1990, acte publié au Mémorial C numéro 143 du 22 mars 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 21 décembre 1992, acte publié au Mémorial C numéro 139 du 31 mars 1993, modifiée par-devant le même notaire en date du 7 octobre 1993, publié au Mémorial C numéro 589 du 10 décembre 1993.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 1997, vol. 493, fol. 94, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SCM HOLDING S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature*

(23361/528/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

SEPHORA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg/Kirchberg, 5, rue A. Weicker.
(anc. L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie).

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés tenue le 28 mai 1997

Sont présents:

- SEPHORA S.A., société anonyme de droit français ayant son siège social à 45760 Boigny-sur-Bionne (France), représentée par Monsieur Georges Gausseran.
- CHRISTINA PARFUMERIE DE LA GARE S.A., société anonyme de droit français ayant son siège social à 45760 Boigny-sur-Bionne (France), représentée par Monsieur Bruno Recipon.

Tous les associés se reconnaissent dûment convoqués et prennent, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Suite à la réorganisation administrative et conformément à l'article 11 des statuts, les associés confirment la fin du mandat de gérant technique de Monsieur Emmanuel Humann à dater du 26 février 1997.
- 2.- En remplacement de Monsieur Humann, les associés procèdent à l'élection de Madame Virginie Vidal, domiciliée à L-1130 Luxembourg, 2, rue d'Anvers, au titre de gérant technique. Elle pourra engager la société dans son domaine de compétence par sa seule signature. Son mandat de gérant technique débutera à dater du 1^{er} juin 1997.
- 3.- Monsieur Georges Gausseran demeure gérant administratif et financier et aura, à partir du 1^{er} juin 1997, pouvoir de signature dans son domaine de compétence.
- 4.- La phase initiale du démarrage des activités étant terminée, conformément à l'article 4 des statuts, les associés décident que le siège social de la société soit transféré de 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, à L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker, (Galerie commerciale Auchan-Kirchberg).

SEPHORA S.A. CHRISTINA PARFUMERIE DE LA GARE
G. Gausseran B. Recipon

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 1997, vol. 493, fol. 79, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23363/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

S.I.C., SOCIETE D'INVESTISSEMENTS CONTINENTALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 25.427.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1997, vol. 495, fol. 2, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 1997.

Signature.

(23364/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

SICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4032 Esch-sur-Alzette, 12, rue Bessemer.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le deux juin.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SICS S.A., avec siège social à Rollingen/Mersch, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 11 décembre 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 57 du 5 mars 1988.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 mars 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 5 juin 1996, numéro 273.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Yves Scharle, comptable, demeurant à Rollingen/Mersch.

Le Président désigne comme secrétaire, Madame Anna-Paula Martins-Machado, employée privée, demeurant à Colmar-Berg.

L'assemblée élit comme scrutateur:

Madame Gaby Weber-Kettel, employée privée, demeurant à Mersch.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les cent vingt-cinq (125) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Transfert du siège social de L-7540 Rollingen/Mersch, 113, rue de Luxembourg à L-4032 Esch-sur-Alzette, 12, rue Bessemer.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-7540 Rollingen/Mersch, 113, rue de Luxembourg à L-4032 Esch-sur-Alzette, 12, rue Bessemer.

Le premier alinéa de l'article deux des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. (premier alinéa). Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Y. Scharle, A.-P. Martins-Machado, G. Weber-Kettel, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 5 juin 1997, vol. 402, fol. 40, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juin 1997.

E. Schroeder.

(23365/228/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

SICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4032 Esch-sur-Alzette, 12, rue Bessemer.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 juin 1997.

E. Schroeder.

(23366/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

SOCIETE DE FINANCEMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 29.459.

Les bilans aux 31 décembre 1992, 1993, 1994 et 1995, enregistrés à Luxembourg, le 30 juin 1997, vol. 495, fol. 1, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 20 mai 1997

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes venant à échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide de les renouveler jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2000.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(23367/550/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

STE. IMMOBILIERE BALEZO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Differdange, 65, rue Emile Mark.

R. C. Luxembourg B 10.926.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré le 27 juin 1997, vol. 306, fol. 73, case 7/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 1997.

STE. IMM. BALEZO, S.à r.l.

Signature

(23368/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

SOLUSA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 19.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 30 juin 1997, vol. 493, fol. 101, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 1997.

Signature.

(23373/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

**I.D.E.E., SOCIETE INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TECHNIQUE,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 11 juin 1997, enregistré à Mersch, le 13 juin 1997 au vol. 402, fol. 49, case 4,

que la société anonyme holding SOCIETE INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TECHNIQUE – I.D.E.E., avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, a été constituée par acte reçu par Maître Roger Wurth, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 20 février 1965, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 28 du 25 mars 1965;

qu'en vertu de cessions intervenues, toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, qui a déclaré expressément procéder à la dissolution de ladite société et qu'il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de cette dernière;

que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire de la société pour leur mandat jusqu'à ce jour;

qu'il a été déclaré que la liquidation de ladite société est achevée sans préjudice du fait que l'actionnaire unique répond personnellement de tous les engagements sociaux;

que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 juin 1997.

E. Schroeder.

(23369/228/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

SOCIETE INTERNATIONALE ITALCEMENTI (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 40.258.

—
L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix juin.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE INTERNATIONALE ITALCEMENTI (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie en date du 8 mai 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 434 du 29 septembre 1992.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 septembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11 décembre 1996, numéro 641.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, Madame Françoise Simon, employée privée, demeurant à Eischen.

L'assemblée élit comme scrutateur:

Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, demeurant à Differdange.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les six cent trente-sept mille (637.000) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Augmentation du nombre des administrateurs à six et création de deux catégories d'administrateurs (A et B).

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide d'augmenter le nombre des administrateurs à six et de créer deux catégories d'administrateurs, à savoir une catégorie A et une catégorie B.

Les trois administrateurs actuellement en fonction font partie de la catégorie A, à savoir:

- Monsieur Franco Barlassina, administrateur de sociétés, demeurant à Milan (I),
- Monsieur Franco Barlassina, actuellement Administrateur-Délégué, devient simple administrateur,
- Monsieur Ettore Rossi, administrateur de sociétés, demeurant à Bergamo (I),
- Monsieur Giancarlo Berera, administrateur de sociétés, demeurant à Bergamo (I).

Les trois nouveaux administrateurs seront de la catégorie B, à savoir:

- Monsieur Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant à Bissen,
- Monsieur Bob Faber, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Suite à cette création de deux catégories d'administrateurs, le deuxième alinéa de l'article six des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 6. (deuxième alinéa).** La société se trouve engagée par la signature collective d'un administrateur de la catégorie A avec la signature d'un administrateur de la catégorie B.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Mestdagh, F. Simon, J.-R. Bartolini, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 13 juin 1997, vol. 402, fol. 49, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 juin 1997.

E. Schroeder.

(23370/228/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

SOCIETE INTERNATIONALE ITALCEMENTI (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 40.258.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 juin 1997.

E. Schroeder.

(23371/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

SOFTWARE AND METHODS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 50.928.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 1997, vol. 493, fol. 100, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 1997.

Pour la société
ARTHUR ANDERSEN
Société Civile
Signature

(23372/501/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

STUGALUX, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 112, rue Général Patton.

R. C. Luxembourg B 11.348.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 1997, vol. 493, fol. 82, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

(23374/280/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

STUGALUX CONSTRUCTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 112, rue Général Patton.

R. C. Luxembourg B 34.563.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 1997, vol. 493, fol. 82, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Extraits des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue le 9 juin 1997

Le mandat du réviseur d'entreprises est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

(23375/280/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

S.U. INTERNATIONAL HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 16.274.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 1997, vol. 493, fol. 80, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 1997
ainsi que de la décision du conseil d'administration du même jour*

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1997:

- Monsieur Antonio Maccaferri, industriel, Via Sabbioni n. 29, Bologna, président;
- Monsieur Alessandro Maccaferri, industriel, Via Santa Barbara n. 5, Bologna;
- Monsieur Stefano Salmi, directeur général, Via Andrea Costa n. 73, Bologna.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 1997.

Signature.

(23376/534/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

SURRICANE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 21, boulevard de Verdun.
R. C. Luxembourg B 53.313.

Le bilan au 31 décembre 1996, approuvé par l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 1997, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997, vol. 495, fol. 3, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 1997.

(23377/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

SURRICANE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 21, boulevard de Verdun.
R. C. Luxembourg B 53.313.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire
tenue au siège social en date du 27 mai 1997*

Les comptes clôturés au 31 décembre 1996 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1996.

Le mandat de Messieurs Marc Muller et Alain Gouverneur, de Mademoiselle Heike Müller, administrateurs, et le mandat de Monsieur Christian Linsenmaier, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale statutaire approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 1997.

Pour extrait sincère et conforme
SURRICANE HOLDINGS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1997, vol. 495, fol. 3, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23378/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

TRAVHYDRO ECHAFAUDAGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: B-4000 Sclessin (Liège 1), 29A, rue Ernest Solvay.
R. C. Luxembourg B 27.102.

Constituée par-devant Maître Alfred Fanisterbeek, notaire de résidence à Bruxelles, en date du 12 septembre 1928.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 1997, vol. 493, fol. 94, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TRAVHYDRO ECHAFAUDAGES S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(23387/528/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

TAXIS BECKERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7554 Mersch, 10, rue de Pettingen.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le neuf juin.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Joseph Beckers, entrepreneur de taxis, demeurant à Mersch.
- 2.- Madame Victoire Beckers-Kallen, sans état particulier, demeurant à Mersch.
- 3.- Monsieur Fernand Beckers, chauffeur de taxis, demeurant à Mersch.
- 4.- Monsieur Denis Kallen, chauffeur de taxis, demeurant à Everange (F).

Lesquels comparants déclarent être, suite à des cessions de parts sous seing privé à la valeur nominale, les seuls associés de la société à responsabilité limitée TAXIS BECKERS, S.à r.l., avec siège social à Beringen/Mersch, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 16 novembre 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 31 décembre 1993, numéro 615.

Les associés ont prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de Beringen/Mersch à L-7554 Mersch, 10, rue de Pettingen.

Le premier alinéa de l'article trois des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. trois. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Mersch.»*Deuxième résolution*

Suite à ces cessions de parts sous seing privé à la valeur nominale, les parts sociales sont maintenant tenues comme suit:

1.- Monsieur Joseph Beckers, entrepreneur de taxis, demeurant à Mersch	150 parts
2.- Madame Victoire Beckers-Kallen, sans état particulier, demeurant à Mersch	150 parts
3.- Monsieur Fernand Beckers, chauffeur de taxis, demeurant à Mersch	100 parts
4.- Monsieur Denis Kallen, chauffeur de taxis, demeurant à Everange (F)	100 parts
Total:	500 parts

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Beckers, V. Beckers-Kallen, F. Beckers, D. Kallen, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 10 juin 1997, vol. 402, fol. 44, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juin 1997.

E. Schroeder.

(23380/228/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.**TAXIS BECKERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7554 Mersch, 10, rue de Pettingen.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 juin 1997.

E. Schroeder.

(23381/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.**VEDRA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2343 Luxembourg, 17, rue des Pommiers.

R. C. Luxembourg B 37.012.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 1991, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 1997, vol. 493, fol. 99, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Signatures.

(23393/577/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.**VEDRA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2343 Luxembourg, 17, rue des Pommiers.

R. C. Luxembourg B 37.012.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 1992, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 1997, vol. 493, fol. 99, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Signatures.

(23394/577/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

TARASCON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 39.689.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 1997, vol. 493, fol. 80, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 1997.

Signature.

(23379/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

TEAM INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 24.629.

Le bilan au 30 juin 1993, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1997, vol. 495, fol. 1, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(23382/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

THE BARCLAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Wilmington, Delaware 09805, 1013, Centre Road.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le cinq juin.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme THE BARCLAY S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 juillet 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 447 du 10 novembre 1994.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nicole Pollefort, employée privée, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Pierre Grunfeld, employé privé, Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur:

Madame Fabienne Callot, employée privée, Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les huit cent cinquante (850) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Transfert du siège social de L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse au 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware 09805.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse au 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware 09805, d'abandonner la nationalité luxembourgeoise et d'adopter le statut juridique d'une société de l'Etat du Delaware (USA).

L'assemblée demande la radiation de la société du registre de commerce luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en français, suivi d'une traduction anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la traduction en anglais du texte qui précède:

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the fifth of June.

Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of THE BARCLAY S.A., having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 19th of July 1994, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of the 10th of November 1994, number 447.

The meeting was presided over by Nicole Pollefort, employée privée, Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Pierre Grunfeld, employé privé, Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer:

Fabienne Callot, employée privée, Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. - The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. - It appears from the attendance list, that all the eight hundred and fifty (850) shares, representing the entire subscribed capital, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

Transfer of the registered office of the company from L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse to 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware 09805.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the company from L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse to 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware 09805, to renounce the status of a Luxembourg company and to adopt the legal status of a company of the State of Delaware (USA).

The meeting requests the deletion of the company in the Luxembourg trade register.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, this deed is worded in French, followed by an English translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the French version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: N. Pollefort, P. Grunfeld, F. Callot, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 10 juin 1997, vol. 402, fol. 43, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juin 1997.

E. Schroeder.

(23383/228/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

TRAGEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 6, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 13.144.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Mersch, le 26 juin 1997, vol. 122, fol. 98, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRAGEC, S.à r.l.
Signature

(23386/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

USANTAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 27.284.

Le bilan au 31 décembre 1995, approuvé par l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 1997, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997, vol. 495, fol. 3, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 1997.

(23390/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997

USANTAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 27.284.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire
tenue au siège social en date du 6 mai 1997*

Les comptes clôturés au 31 décembre 1995 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1995.

L'activité de la société est continuée malgré la perte dépassant les trois quarts du capital social.

Le mandat de Messieurs Lucio Velo, Giancarlo Codoni et Brunello Donati, administrateurs, et le mandat de Monsieur Marc Muller, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale statutaire approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 1996.

Pour extrait sincère et conforme
USANTAR S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1997, vol. 495, fol. 3, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(2391/717/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

TURBI A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.

Im Jahre neunzehnhundertsiebenundneunzig, am sechsten Juni.

Vor Notar Edmond Schroeder, mit Amtssitz zu Mersch.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der TURBI AG, Gesellschaft mit Sitz zu Luxemburg, die gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 14. Juni 1988, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations vom 30. August 1988, Nummer 232.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Romain Schumacher, Buchhalter, wohnhaft in Olm.

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Anna-Paula Martins-Machado, Privatbeamtin, wohnhaft in Colmar-Berg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler:

Frau Gaby Weber-Kettel, Privatbeamtin, wohnhaft in Mersch.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

I. - Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigte gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

II. - Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III. - Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1. - Aufgabe des Steuerstatuts einer 1929er Holding und Umwandlung in eine Handelsgesellschaft.

2. - Abänderung von Artikel 1, 2 und 14 der Satzung.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst, das Steuerstatut einer 1929er Holding aufzugeben und die Gesellschaft in eine Handelsgesellschaft umzuwandeln.

Zweiter Beschluss

Auf Grund dieser Umwandlung beschliesst die Versammlung, die Artikel 1, 2 und 14 der Satzung abzuändern wie folgt:

«**Art. 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung TURBI AG.

«**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Kommerzialisierung, auf der ganzen Welt, sämtlicher Produkte die aus Asien bezogen werden oder dort hergestellt werden.»

Die Gesellschaft kann alle anderen Aktivitäten industrieller, geschäftlicher und finanzieller Natur ausführen, die diesen Gegenstand direkt oder indirekt fördern.»

«**Art. 14.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.»

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Schumacher, A-P. Martins-Machado, G. Weber-Kettel, E. Schroeder.
Enregistré à Mersch, le 10 juin 1997, vol. 402, fol. 43, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Für Ausfertigung, dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Mersch, den 12. Juni 1997.

E. Schroeder.

(23388/228/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

TURBI A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 juin 1997.

E. Schroeder.

(23389/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

THRESHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 37.246.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1997, vol. 493, fol. 101, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

THRESHOLD S.A.

Signatures

Deux administrateurs

(23384/045/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

THRESHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 37.246.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 19 juin 1997

Troisième résolution

L'examen des comptes de l'exercice 1996 et du bilan au 31 décembre 1996 fait apparaître que les reports de pertes sont supérieurs au capital social. En conséquence, l'assemblée des actionnaires décide de renvoyer sa décision quant à la poursuite de l'activité de la société ou à sa dissolution, à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1997.

Jusqu'à cette assemblée générale, le maintien de l'activité sociale est donc décidé.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs, M. Marc Mackel, M. Marc Lamesch et M. Claude Schmitz, ainsi que le mandat de commissaire de surveillance, M. Maurice Hauptert, sont renouvelés pour une période de 6 ans échéant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre de l'an 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

THRESHOLD S.A.

Signatures

Deux administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1997, vol. 493, fol. 101, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23385/045/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

VANCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 40.670.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1997, vol. 495, fol. 1, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(23392/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

VELTRUP LUXEMBOURG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-8069 Bartringen, rue de l'Industrie.

AUFLÖSUNG

Im Jahre eintausendneunhundertsevenundneunzig, am elften Juni.
Vor Notar Edmond Schroeder, mit Amtswohnsitz in Mersch.

Ist erschienen:

LINNMANN, GmbH, eine Gesellschaft deutschen Rechts, mit Gesellschaftssitz in D-Deggendorf, hier vertreten durch Herrn Georges Thinnes, Privatbeamter, wohnhaft in Garnich, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Komparent, vertreten wie hiervor erwähnt, hat den unterzeichneten Notar ersucht, nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung VELTRUP LUXEMBOURG, S.à r.l., mit Sitz zu Bartringen, wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 18. Januar 1991, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 260 vom 3. Juli 1991.

Das Kapital der Gesellschaft beträgt fünfhunderttausend luxemburgische Franken (500.000,- LUF) und ist eingeteilt in einhundert (100) voll eingezahlte Anteile von je fünftausend luxemburgischen Franken (5.000,- LUF).

Der Komparent erklärt, Besitzer sämtlicher Anteile der vorgenannten Gesellschaft zu sein.

Der alleinige Gesellschafter hat beschlossen, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

In seiner Eigenschaft als Liquidator erklärt der alleinige Gesellschafter ausserdem, dass:

- er alle Aktiva übernommen hat,
- alle Passiva gegenüber Dritten beglichen sind,
- die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist, unbeschadet der Tatsache, dass der Unterzeichnete persönlich für die von der Gesellschaft eventuell eingegangenen und zum Zeitpunkt der Liquidation noch nicht bekannten Verbindlichkeiten haftet.

Aufgrund dieser Erklärungen hat der Notar die Auflösung der Gesellschaft VELTRUP LUXEMBOURG, S.à r.l., vorgeannt, festgestellt.

Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden während fünf Jahren ab heute am Sitz der COMPAGNIE FIDUCIAIRE, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxemburg, aufbewahrt werden.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Komparent mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Thinnes, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 13 juin 1997, vol. 402, fol. 49, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Für Ausfertigung, dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Mersch, den 18. Juni 1997.

E. Schroeder.

(23395/228/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

XENTIS HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme XENTIS HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée originellement sous la dénomination de IXIA S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 avril 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 354 du 24 juillet 1996 et dont les statuts furent modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 17 février 1997, non encore publié.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Robert Klopp, employé privé, demeurant à Leudelange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutatrice, Madame Karin Wagner-Rollinger, employée privée, demeurant à Mondercange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les mille actions (1.000) d'une valeur nominale de deux mille cinq cents francs français (2.500,- FRF) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux millions cinq cent mille francs français (2.500.000,- FRF), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Acceptation de la démission de deux Administrateurs;
- 2) Décharge à donner aux Administrateurs sortants;
- 3) Acceptation de la nomination d'un nouvel Administrateur;
- 4) Modification de l'article huit des statuts avec la teneur suivante:

«La Société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.»

- 5) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Robert Droux et de Madame Françoise Droux-Leclerc, en tant qu'administrateurs de la société, ainsi que cela résulte de deux lettres ci-jointes.

L'assemblée leur accorde pleine et entière décharge de leurs mandats.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la nomination de Monsieur Jean Bintner, fondé de pouvoir, demeurant à Bertrange, en tant que nouvel administrateur de la société.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2001.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article huit des statuts qui a désormais la teneur suivante:

«**Art. 8. Deuxième alinéa.** La Société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, R. Klopp, K. Rollinger, Fr. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 juin 1997, vol. 834, fol. 2, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 juin 1997.

F. Kessler.

(23399/219/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

XENTIS HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 juin 1997.

F. Kessler.

(23400/219/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

VICKIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le six juin.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding VICKIN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 juin 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 399 du 2 septembre 1993.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Brouch/Mersch.

Madame le Président désigne comme secrétaire, Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Charles Schmit, employé privé, demeurant à Capellen.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué Madame le Président prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. - Augmentation de capital à concurrence de LUF 18.750.000,-, pour le porter de LUF 1.250.000,- à LUF 20.000.000,-, par la création, l'émission et la souscription de 18.750 actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune, à libérer intégralement par des versements en espèces.

2. - Modification de l'article 3 paragraphe 1er des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. 1^{er} paragraphe.** Le capital social est fixé à LUF 20.000.000,-, divisé en 20.000 actions de LUF 1.000,- chacune.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix-huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 18.750.000,-), pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à vingt millions de francs luxembourgeois (LUF 20.000.000,-), par la création, l'émission et la souscription de dix-huit mille sept cent cinquante (18.750) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire avait renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de la totalité des dix-huit mille sept cent cinquante (18.750) actions nouvelles l'actionnaire majoritaire, la société FIDUCIARIA VERGA, ayant son siège à Via Lavizzari 4, (Angolo Via Canonica), CH-6900 Lugano.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes la société FIDUCIARIA VERGA, prédésignée, ici représentée par Madame Luisella Moreschi, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée le 4 juin 1997, laquelle a déclaré par sa représentante susnommée, souscrire aux dix-huit mille sept cent cinquante (18.750) actions nouvellement créées.

Le souscripteur a versé l'intégralité de sa souscription en espèces, si bien que la somme de dix-huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 18.750.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à vingt millions de francs luxembourgeois (LUF 20.000.000,-), divisé en vingt mille (20.000) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison de l'augmentation de capital qui précède, s'élève approximativement à deux cent soixante-douze mille francs luxembourgeois (LUF 272.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Moreschi, C. Schmit, S. Schieres, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1997, vol. 99S, fol. 32, case 4. – Reçu 187.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 1997.

C. Hellinckx.

(23396/215/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

VICKIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

C. Hellinckx.

(23397/215/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

FINE PRODUCTS INTERNATIONAL CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 23.303.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 juin 1997

1. L'assemblée décide de transférer le siège social de la société: 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.
 2. La démission de Monsieur Marc Lamesch du poste de commissaire aux comptes est acceptée.
Décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat.
 3. L'assemblée élit au poste de nouveau commissaire aux comptes: BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.
Son mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2003.
 4. La démission de Messieurs Lex Thielen, Georges Krieger et de Madame Carole Leitienne des postes d'administrateurs est acceptée.
Décharge leur est donnée pour l'exercice de leur mandat.
 5. L'assemblée élit aux postes d'administrateurs, Monsieur Johan Dejans, administrateur de sociétés, Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés et Monsieur Yves Schmit, comptable.
Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2003.
- Luxembourg, le 6 juin 1997.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1997, vol. 493, fol. 35, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23505/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1997.

FINCOATS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 54.730.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the seventeenth of June.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary public residing in Sanem, in place of Maître Camille Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, actually prevented, who will guard the original of the present deed.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of FINCOATS, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office in L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert, R. C. Luxembourg, section B number 54.730, incorporated by a deed enacted on May 6, 1996, published in the Mémorial C, number 270 of August 2nd, 1996, and whose Articles of Association have been amended by a deed enacted on October 1st, 1996.

The meeting is composed by the owners of the whole share capital:

- 1.- WATERSIDE FINANCIAL LTD, incorporated under British Virgin Islands Law and having its registered office at Skelton Building, Road Town Tortola, Main Street, PO box 3136, British Virgin Islands;
- 2.- Mr Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, residing in Luxembourg;
- 3.- Mrs Liliana Brunner, company director, residing in Ibiza, Balearic Islands;
- 4.- Mrs Paola Carla Brunner, company director, residing in Como, Italy;
- 5.- Mrs Sélina Brunner, company director, residing in Milano, Italy.

All of them here represented by Mr Pierre Donis, employee, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal, which proxies shall remain attached to the present deed.

After approbation of the foregoing, the members require the notary to act the following resolution:

Amendment to the Articles of Association

The members decide to amend article six of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 6.** The company's capital is set at LUF 91,000,000.- (ninety-one million Luxembourg francs), represented by 91,000 (ninety-one thousand) shares of LUF 1,000.- (one thousand Luxembourg francs) each.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, he signed with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. At the request of the same appearing person and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée FINCOATS, S.à r.l., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 54.730, constituée suivant acte reçu le 6 mai 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 370 du 2 août 1996, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 1^{er} octobre 1996.

L'assemblée est composée des associés propriétaires de la totalité du capital, à savoir:

- 1.- WATERSIDE FINANCIAL LTD, société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Skelton Building, Road Town Tortola, Main Street, P.O. box 3136, Iles Vierges Britanniques;
- 2.- Monsieur Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg;
- 3.- Madame Liliana Brunner, administrateur de sociétés, demeurant à Ibiza, Iles Baléares;
- 4.- Madame Paola Carla Brunner, administrateur de sociétés, demeurant à Como, Italie;
- 5.- Madame Séline Brunner, administrateur de sociétés, demeurant à Milano, Italie.

Tous sont ici représentés par Monsieur Pierre Donis, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé qui resteront ci-annexées.

Approbation faite de ce qui précède, les associés requièrent le notaire d'acter la résolution qui suit:

Modification Statutaire

Les associés décident de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à LUF 91.000.000,- (quatre-vingt-onze millions de francs luxembourgeois), divisé en 91.000 (quatre-vingt-onze mille) parts sociales de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Donis, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1997, vol. 99S, fol. 58, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

C. Hellinckx.

(23503/215/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1997.

FINCOATS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 54.730.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 1997.

Pour le notaire
Signature

(23504/215/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1997.

GAICHEL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R. C. Luxembourg B 49.403.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 1997, vol. 493, fol. 84, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 18 juin 1997

L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de:

- Monsieur Patrick Rochas;
- Monsieur Maurice Houssa;
- Mademoiselle Cristina Ferreira.

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Le mandat des administrateurs et celui du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 1998.

Luxembourg, le 2 juillet 1997.

P. Rochas
Administrateur

(23509/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1997.

FINSEA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 39.942.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mai 1997

- L'assemblée décide de transférer le siège social de la société: 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg.
- L'assemblée élit au poste de nouveau commissaire aux comptes LOMAC S.A., ayant son siège social au 6, rue Heine à Luxembourg.

Luxembourg, le 26 mai 1997.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1997, vol. 493, fol. 35, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23506/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1997.

FINSEA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 39.942.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 1997

- L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat pour la période allant du 1^{er} janvier 1994 au 31 décembre 1996.
- L'Assemblée approuve les bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1993 et décide de reporter la perte de 140.105,29 USD sur le prochain exercice.

L'Assemblée approuve les bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1994 et décide de reporter la perte de 3.894,99 USD sur le prochain exercice.

L'Assemblée approuve les bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1995 et décide de reporter la perte de 116.618,24 USD sur le prochain exercice.

L'Assemblée approuve les bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1996 et décide de reporter la perte de 5.192,85 USD sur le prochain exercice.

Luxembourg, le 11 juin 1997.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1997, vol. 493, fol. 71, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23507/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1997.

FORUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 39.488.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997, vol. 495, fol. 8, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 1997.

Pour FORUS HOLDING S.A., Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Générale du Luxembourg
Société Anonyme
Signatures

(23508/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 1997.
